

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE
MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

**Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye**

**SEANCE DU
23 mai 2018**

PUBLIE LE : 11 juin 2018

**Délibération n° 230518-8 : Convention de mise à disposition d'un local de stockage entre le SI
Musée Promenade (SIMP) et le SI Monte-Cristo (SIMC)**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois mai à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le seize mai, s'est réuni au Musée Promenade à Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 23 MAI 2018

PRESENTS

LOUVECIENNES

Philippe DELARUE, 1ER VICE PRESIDENT
Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Stéphanie THIEYRE, 2EME VICE PRESIDENTE
Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE
Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LOUVECIENNES

Jean-Philippe SCHWEITZER, DELEGUE TITULAIRE

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance :

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Géraldine CHOPIN, Directrice du Musée Promenade

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	6
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	5 pour le vote du compte administratif 6 pour les autres délibérations

SI MUSEE PROMENADE / CS -230518-8

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DE STOCKAGE
ENTRE LE SI MUSEE PROMENADE (SIMP) ET LE SI MONTE CRISTO (SIMC)**

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

CONSIDERANT que pendant la période des travaux de restauration du Musée Promenade, il est nécessaire de stocker du matériel appartenant à ce dernier et dont la liste exhaustive est jointe à la convention ;

CONSIDERANT que le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte Cristo a proposé au Syndicat Intercommunal du Musée Promenade de Marly-le-Roi/Louveciennes de mettre à disposition, à titre gracieux et pour la durée des travaux de rénovation restructuration de ce dernier, une partie de ses locaux, permettant ainsi le stockage de matériel ;

CONSIDERANT que cette mise à disposition doit être formalisée par une convention de mise à disposition entre le SIMP et le SIMC ;

CONSIDERANT que cette convention définit le lieu de stockage et les obligations réciproques des parties, et le renoncement à tout recours du SIMP contre le SIMC en cas de détérioration du matériel stocké ;

CONSIDERANT qu'en cas de détérioration des biens stockés, le SIMP renonce à tout recours contre le SIMC ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition de locaux de stockage avec le Syndicat intercommunal du Château de Monte Cristo.

Fait à Marly-le-Roi, le **11 JUIN 2018**

Transmis en préfecture et affiché le **11 JUIN 2018**

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal

